

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Le dix-huit octobre deux mille seize, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric adjoints,

Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, LAVILLE Géraldine, LEBER Sophie, MARRO FREVAL Corinne, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline,

MM. FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, REVOL Philippe, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Excusée absente : Mme HAUGUEL Stéphanie

Absent(s) : MM. DUPUIS Arnaud, DUVAL Gérard.

M. JOUTEL Yves, arrivé après le délibéré de la 3^o question, n'a pris part au vote qu'à compter de la question n^o 4.

Soit

de la question n^o 1 à la question n^o 3

19 membres présents - pas de pouvoir - 19 votants sur 23 conseillers en exercice, à partir de la question n^o 4

20 membres présents - pas de pouvoir - 20 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Mme MARRO FREVAL Corinne

Date d'affichage du présent procès-verbal : 20 octobre 2016

Deux auditeurs participent à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Puis, les différentes questions sont alors reprises point par point. Les élus valident l'ajout des questions 7 et 8 à l'ordre du jour.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n^o 1 : Enveloppe 2016 du fonds de concours attribué par la Communauté de Communes

Le conseil municipal sollicite au titre de l'enveloppe « fonds de concours » mis en place par la Communauté de Communes une somme de 42 000 €, justifiant de dépenses de

consommations d'énergie et d'eau, de charges de personnel d'entretien sur les bâtiments suivants : Maison des Associations, Gymnase, Salle « La Ficelle », biens d'équipement de rayonnement communautaire.

Question n° 2 : Adoption du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets géré par la Communauté de Communes

Le rapport d'activités 2015 portant sur le service d'élimination des déchets est approuvé par l'ensemble des élus présents.

Question n° 3 : Syndicat Départemental d'Energie : retrait de la métropole Rouen Normandie

Le conseil municipal approuve le retrait de la métropole Rouen Normandie du Syndicat Départemental d'Energie.

Question n° 4 : Autorisation à signature d'un contrat « emploi d'avenir »

Les élus municipaux autorisent la signature d'un contrat « emploi d'avenir » sur trois ans pour un poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux et espaces publics de la commune. Un emploi à 35 heures est validé. (*M. Joutel vote contre*)

Question n° 5 : Nomination d'un conseiller délégué aux animations et affaires culturelles

Madame Pascaline Vanier est nommée par ses collègues en tant que conseiller délégué aux animations et affaires culturelles. L'indemnité versée est conforme à la délibération du 8 avril 2014.

Question n° 6 : Fixation des tarifs de location des salles de la Ficelle

Le conseil municipal vote les tarifs de location des salles de la Ficelle de la manière suivante (*M. Joutel vote contre*) :

	SALLES 1 et 2 1 jour	SALLES 1 et 2 <u>2 jours</u>	SALLES 2 et 3 1 jour	SALLES 2 et 3 <u>2 jours</u>	SALLES 1- 2 et 3 1 jour	SALLES 1 - 2 et 3 <u>2 jours</u>
Habitants GODERVILLE	500.00	700.00	700.00	900.00	800.00	1 000.00
Habitants COM.COM	600.00	800.00	800.00	1 000.00	900.00	1 100.00
Autres	700.00	900.00	900.00	1 100.00	1 000.00	1 200.00
CHEQUE DE CAUTION	1 500.00	1 500.00	1 500.00	1 500.00	2 500.00	2 500.00

Les montants ci-dessus cités s'entendent location de la vaisselle comprise.

Question n° 7 : Conditions de mise à disposition de la salle « La Ficelle » aux associations

L'équipe municipale décide les conditions de mise à disposition suivantes pour les associations après signature d'une convention :

siège association	GODERVILLE	COM.COM.	PAYS HTES FAL.	AUTRES
Asso. culturelle	gratuit	gratuit	Part.fonct. 200 €	Tarif CM
Asso. non culturelle	gratuit	tarif CM 18/10/2016	tarif CM 18/10/2016	18/10/2016

Une participation aux frais d'entretien, de consommations d'énergie, d'eau et d'utilisation de la vaisselle est mise en place de la façon suivante :

- ✓ Association utilisant les éclairages scéniques, la console de programmation, la régie : 15 € par heure d'occupation.
- ✓ Association n'utilisant pas les équipements ci-dessus cités : forfait de 50 €.

Monsieur Fontanié informe ses collègues que les demandes de mise à disposition arrivent de partout et qu'un planning doit être dressé le plus rapidement possible.

Il fait part de la proposition de la commission animation-communication qui tend à encourager la mise en place des spectacles en fin de semaine, libérant ainsi le week-end pour les locations aux particuliers.

Question n° 8 : Subvention exceptionnelle à la FNACA

Les conseillers municipaux votent l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 600 € pour le bureau local de la FNACA afin de permettre l'acquisition d'un drapeau tricolore brodé.

Dans le cadre des questions diverses

Monsieur Joutel sollicite une présentation du rapport du recensement des indices de cavités souterraines commandé par la Communauté de Communes dans le cadre de l'élaboration du PLUI. Il semblerait dit-il que certaines communes se sont retrouvées avec un nombre d'indices plus conséquent.

Monsieur Géron lui répond qu'une réunion est prévue dans les locaux de la Communauté de Communes le 2 novembre prochain pour un premier compte-rendu.

En ce qui concerne le nombre d'indices sur Goderville, il est quasiment à l'identique du relevé fait en 2011 par le CETE.

Prochainement une réunion de travail à laquelle seront invités l'ensemble des conseillers sera programmée. Un point sera fait sur ce dossier.

Madame Leber demande si prochainement un revêtement est prévu pour le parking du cabinet médical, tout au moins la partie mise à disposition du public dernièrement.

Monsieur Fontanié lui répond que ce projet fera l'objet d'une étude pour le prochain budget.

Avant de conclure la séance, Monsieur Fontanié donne différentes informations :

- la réfection des trottoirs de la rue du Presbytère démarrera fin de semaine.

➤ l'enrobé de la rue du Hameau Martin (du carrefour de la Pierre Corneille jusqu'à la rue de la Renardière), ainsi que le cailloutage de l'impasse Roger sont programmés par la Communauté de Communes durant les vacances de la Toussaint.

➤ une réunion de travail est prévue début novembre (date encore à déterminer).
Différents points sont à l'ordre du jour :

- point financier,
- point sur les travaux réalisés depuis le vote du budget, sur les travaux qui pourront être engagés d'ici la fin de l'exercice,
- présentation d'une démarche de revitalisation de bourg-centre, aides possibles.

Il termine son exposé en rendant compte des rencontres et discussions qu'il a eues dans le cadre d'une construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

Ce projet reste lié à la mise à disposition d'un terrain par la collectivité, la prise de compétence par la Communauté de Communes et la participation de l'EPCI à la construction du dit-équipement.

Quand bien même les difficultés encore à résoudre, il se veut optimiste et entend défendre le projet auprès des instances départementales.

MM. Carlière et Fontanié remercient très chaleureusement tous les bénévoles qui ont mis en place et participé aux repas des Anciens organisé dimanche dernier à la Ficelle.

Séance levée à 19 heures 45